

A ce moment, le Journal des Débats venait d'être supprimé, et il ne cherchait pas à réparer. J'ai pour habitude de suivre, du mieux que cela m'est possible, la politique des Débats. Je crus donc imiter le silence de ce roi des journaux, et, ainsi que lui, j'attendis de meilleurs jours.

Mais, comme la fin de cette guerre impie ne paraît pas encore assez proche pour que je sois plus longtemps éloigné de la lutte, mon impitoyable orgueil a un atelier aux environs de Versailles, et tout me fait espérer que je pourrais reprendre ma publication quotidienne dans huit ou quinze jours.

Chronique locale & départementale

Plusieurs personnes nous écrivent dans le but de définir la mission donnée aux honorables membres de la Chambre Consultative qui viennent d'être appelés à Versailles par M. le ministre du Commerce.

Nous avons dit hier, et nous répétons aujourd'hui, que le gouvernement, avant de présenter à l'Assemblée les nouveaux tarifs de douane, doit nécessairement consulter toutes nos Chambres de Commerce.

Nous comprenons à peine la crainte exprimée par quelques personnes quant aux engagements que pourraient prendre à Versailles MM. les délégués de l'industrie roubaissienne. En effet, ce n'est pas la première fois que les membres de notre Chambre Consultative, sont appelés à défendre nos intérêts commerciaux près des ministres et chacun sait avec quel zèle et avec quel dévouement ils ont rempli leurs missions. Disons encore que toutes les questions qui intéressent notre industrie locale ont été examinées avec le soin qu'elles comportent par MM. les membres de la Chambre Consultative et de la Chambre Syndicale, dans la réunion qui a eu lieu samedi avant le départ des délégués.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Grau, doyen de Bouchain. M. Grau, né en 1809, à Tourcoing, ordonné prêtre en 1834, était doyen de Bouchain depuis 1844.

Demain, jour de l'Ascension, le tir au fusil de la garde nationale ne sera pas ouvert.

La Compagnie du Nord a donné l'ordre à tous ceux de ses employés dont la présence n'est pas indispensable à Paris, de se replier sur Lille. Un grand nombre est déjà arrivé dans cette ville.

Le préfet du Nord a l'honneur de rappeler à MM. les voyageurs, que les passeports dont ils sont porteurs, pour être réguliers, doivent toujours être revêtus de leurs signatures.

Le détachement du 75^e de ligne, dont nous avons signalé l'infraction à la discipline, dimanche dernier, en quittant Lille, a témoigné, à Arras, le plus profond regret de cette incartade.

Les hommes ont réclamé des armes, protestant qu'ils se battraient avec acharnement aussitôt leur incorporation dans l'armée de Versailles.

Un sergent et un caporal qui les ont excités à des libations abondantes ont été seuls maintenus en arrestation.

Hier, à Lille, dans la rue d'Eylau, un enfant de 7 ans, que ses parents avaient laissé seul, mit feu à ses vêtements en s'approchant du poêle. Il fut retrouvé couvert d'affreuses brûlures. On n'a aucun espoir de le sauver.

Le marché de Bergues a été très faible cette semaine. Il n'y avait, en effet, que 1,240 hectolitres de blé sur la place. La vente a été lente et cependant la hausse a été sensible. La mercuriale fixe à 74 c. à l'hectolitre. Partout, d'ailleurs, la situation est la même. Les détenteurs ne vont pas au marché, ils attendent que la position des blés en terre se caractérise nettement.

Nous lisons dans le Journal des Fabricants de sucre :

On vient de publier le tableau authentique, bien que non officiel, du mouvement et de la production du sucre de betterave pour la campagne 1870-71, arrêté au 31 mars dernier.

Il résulte de ce document que la production des cinq départements de la région du Nord était, à cette date, de 246,225,000 kil. en 1869-70; mais en ajoutant les excédents déjà constatés, on arrive au chiffre effectif de 262,621,000 kil.

Si, d'un autre côté, on tient compte de la production probable des départements autres que ceux dénommés, qui ne peut être au-dessous de celle de la campagne dernière, et qu'on y ajoute les excédents de la même campagne, on trouve qu'il faut additionner 28,715,000 kil., ce qui porterait la production, au 31 mars, à 294,336,000 kil. Enfin, en faisant entrer dans le calcul les excédents qui se produisent encore, on arrive au chiffre de 300 millions de kil., qui sera celui de la production de la présente campagne, sans parler des quantités qui ont pu éventuellement ne pas figurer dans la prise en charge.

On nous écrit d'Orchies :

L'attitude de notre marché aux grains est calme, sans la tendance à la hausse que l'état des récoltes avait fait supposer; cela tient aussi à la faiblesse des réserves et aux in-

certitudes qui se produisent toujours à cette époque, relativement à la moisson. Voilà pourquoi nous trouvons les cours en farines et en grains plus fermes que la semaine dernière.

Voici nos cours actuels. Blé de choix, de 32 à 34; blé blanc, première qualité, de 30,50 à 32,50; blé gris 29,25 à 31,25; seigle, 17,75 à 19,75; fèves, 26 à 28; avoine, 11,50 à 13,50, quelque faible que se soit trouvé l'approvisionnement en grains oléagineux, il n'a pas excédé les demandes, aussi la majorité des marées présentes a été vendue. Colza, 1re qualité, de 31,25 à 32,25; lin, 29 à 31; cameline, 23,50 à 25,50.

Deux fraudeurs, Louis Dumont, âgé de 35 ans, et Pierre Delplanque, âgé de 71 ans, faisant partie d'une bande de sept individus exploitant la frontière, ont été saisis en possession de 380 kil. de tabac. Le tribunal correctionnel de Lille les a condamnés, ce jour, à six mois de prison et conjointement à 6,000 fr. d'amende.

Par décision du 7 mai, la peine de mort, prononcée par le premier conseil de guerre séant à Lille, contre le nommé Lebegue, dit Lacouisse, pour intelligences avec l'ennemi, a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Après avoir entendu la lecture de cette commutation devant le conseil de guerre, Lebegue sera mis à la disposition de l'autorité civile chargée de le faire diriger sur le bagne de Toulon.

Un jeune homme de Croisette, (Pas-de-Calais) est mort, le 12 de ce mois, victime de son imprudence. Il était sorti avec son fusil, pour tuer une pie, quand il eut à passer au travers d'une haie, par une brèche étroite. Le chien de son fusil s'embarrassa dans une ronce, et le malheureux, atteint par la charge en pleine poitrine, succombait quelques instants plus tard.

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 14 Mai 1871.

Sommes versées par 26 déposants, dont 5 nouveaux. Fr. 3,070 »

53 demandes en remboursement. 2,505 09

Les opérations du mois de Mai sont suivies par MM. Achille Wibaux et François Enoult, directeurs.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PALAIS DE VERSAILLES.

Présidence de M. GRÉVY.
Séance du 13 mai.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Il est donné lecture du procès-verbal.

M. DE CAVARDIÈRE, porté sur le compte-rendu officiel comme s'étant abstenu hier, explique qu'il était absent au moment du vote. Il aurait voté par la loi relative à l'aliénabilité des propriétés.

Le procès-verbal est adopté.

Concession de plusieurs congés.

M. JOURNAULT dépose un projet de loi concernant les attributions des conseils municipaux.

M. CAZENOVE DE PRADINE dépose une proposition tendant à ordonner des prières en vue de supplier Dieu de faire cesser nos discordes civiles. — Signé : Cazenove de Pradine, Jauréguiberry, etc. (Applaudissements à droite.)

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. le général Ducrot, relativement aux élections municipales dans le département de la Nièvre.

La parole est à M. le général Ducrot.

M. le général Ducrot. — Messieurs, je vous demande d'ajourner mes interpellations; nous sommes au vif de la bataille et au milieu d'une action qui, nous l'espérons, sera décisive. Laissons donc la parole au canon, hélas! l'argument le plus certain des Républiques comme des Rois. (Mouvements divers.)

Au nom de notre malheureuse patrie mutilée, sanglante, et combattant uniquement pour le rétablissement de l'ordre, je vous prie, messieurs, de penser à réparer ces maux.

Occupez-vous surtout activement de combattre les causes de nos malheurs et pour cela, rendez le calme et la confiance à nos départements en faisant disparaître ces causes. (Agitation à gauche.) Une de ces causes, une de ces principales causes, c'est qu'on a laissé employés aux fonctions administratives et judiciaires, un nombre encore trop considérable d'hommes, qui sont la représentation, l'émanation d'un pouvoir dictatorial que la France a énergiquement repoussé.

Une voix. — Parlez-vous du gouvernement impérial? (Agitation.)

L'interpellation est retirée.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Lamy et plusieurs de ses collègues, concernant une révision des services publics.

La commission compétente substituée au projet la rédaction suivante :

Article unique. — Il sera nommé une commission de 30 membres chargée d'examiner la révision de l'ensemble des services publics.

Cette commission soumettra à l'Assemblée des suppressions et modifications des services qu'elle croira devoir retrancher ou modifier dans certains ministères.

La Chambre décide qu'elle passe à la deuxième délibération.

M. JULES FAVRE, ministre des affaires étrangères. — Nous venons soumettre à la ratification souveraine de la Chambre le traité de paix, conclu le 10 mai entre la France et l'Allemagne. Je ne crois pas le moment venu d'entrer, dès aujourd'hui, dans les développements que peut susciter la discussion de ce traité.

Lorsqu'une commission aura été nommée

et qu'elle aura déposé son rapport, nous pourrons, avec plus de fruit, répondre aux questions qui nous seront adressées et présenter à votre examen des pièces justificatives. Nous vous proposons de renvoyer ce traité à l'examen de vos bureaux. En attendant, si la Chambre le permet, je vais entrer ici dans quelques explications préliminaires.

Chacun sait qu'avant l'insurrection fatale du 18 mars, malgré ses malheurs, la France pouvait ouvrir son cœur à l'espérance. Elle recueillait de toutes parts des témoignages de sympathie et même de respect, et pouvait, en faisant face à ses engagements, reconquérir la liberté de son territoire et de son action. Malheureusement, les événements funestes dont j'ai parlé ont tout remis en question. Oui, nous avons eu, notamment, à lutter contre les sentiments de la France. On doutait de notre force à faire nos affaires nous-mêmes, à restaurer l'ordre public en France et à faire succéder au désordre le pouvoir souverain de la loi.

Nous y sommes parvenus; c'est-à-dire nous sommes parvenus à faire cette paix; et cependant, il a été douteux un instant si nous pourrions y parvenir. M. le chancelier de l'empire allemand ne nous démentira pas. En effet, quand il est venu de Francfort, il était lui-même inquiet sur ce qui pouvait résulter d'une situation difficile. Nous sommes arrivés à dissiper ses défiances. La France a fait comprendre par notre organe que dès lors qu'elle avait signé un traité, elle était prête à en remplir toutes les clauses. Les plénipotentiaires ont compris que la paix devait être conclue dans l'intérêt des deux pays, et d'arriver à ce que cette paix pût se constituer sur des bases tout à fait certaines pour que la France se reconstituât elle-même.

Dès le 5 avril, M. Jules Favre avait offert d'aller à Bruxelles ou même à Berlin se rencontrer avec le prince de Bismarck. Nous espérions dès lors atteindre le but que nous avons atteint la semaine dernière. Malheureusement, nous n'avons pu secouer la lourde chaîne que l'insurrection de Paris faisait peser sur nous.

Ces hommes criminels de l'insurrection revient l'aggravation de la situation de la patrie. Ce sont eux qui ont imposé à l'Allemagne la continuation de l'occupation. Nous n'avons pu refuser une prolongation de l'occupation qui correspondait au rétablissement de l'ordre. Nous n'avons pu désarmer l'Allemagne aussitôt à cet égard; mais nous rétablirons promptement l'ordre par la force, et nous ne reculerons devant aucune des nécessités qui nous sont imposées par l'insurrection.

Quant aux autres clauses, elles sont dans le traité définitif ce qu'elles sont dans les préliminaires de paix. La seconde partie du paiement de notre dette envers l'Allemagne devra être faite dans 3 ans.

Nous devançons les termes pour l'autre partie pour délivrer aussi plus tôt notre territoire. Le rachat des chemins de fer entrera pour 345 millions à notre actif dans les deux premiers milliards que nous aurons à payer à l'Allemagne.

La partie du traité qui touche au commerce, sera de votre part l'objet d'un examen approfondi. Les ministres compétents vous démontreront que nous avons obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir. Et je suis convaincu qu'il vous suffira d'un temps relativement court pour mener à bout l'examen de cette partie du traité. Quant aux délimitations territoriales, grâce à l'action persistante et victorieuse du président du conseil, et j'espère que ce ne sera pas sa dernière victoire, l'Allemagne nous a abandonné Belfort. Vous savez que lorsqu'il s'est agi de fixer le tracé de la délimitation, la question resta incertaine. Cette question fut donc réservée aux plénipotentiaires. Là, on ne s'est pas entendu, et il n'est pas étonnant que nous ayons mis tout en œuvre pour chercher à sauver tout ce que nous pourrions de ce territoire et abandonner le moins grand nombre possible de nos chers compatriotes.

Tout ce que l'Allemagne voulait nous accorder, c'était le rayon militaire de Belfort. Mais à force d'instances nous avons pu obtenir un rayon de sept à huit kilomètres. Toutefois, on nous a offert de nous abandonner un territoire plus considérable, c'est-à-dire tout l'arrondissement de Belfort, en échange des terrains qui forment notre frontière du côté du Luxembourg. Il ne nous a pas paru possible de trancher par le traité une question aussi délicate. C'est là, en effet, une résolution que le pouvoir souverain peut seul prendre et nous aurions cru commettre une usurpation en préjugéant une question qui devait vous être réservée. Vous avez donc à choisir entre cette double et fatale alternative, et ce choix sera l'inspiration et l'œuvre de votre patriotisme.

Telle est, messieurs, la substance du traité qui va vous être soumis. Maintenant, nous devons un sentiment de reconnaissance à nos plénipotentiaires qui nous ont secondés par leur zèle, leur intelligence et leur patriotisme.

Cela posé, le ministre des affaires étrangères donne lecture du traité de paix.

M. le ministre des affaires étrangères rend compte de l'étendue de terrain qui serait accordée à Belfort par l'Allemagne, embrassant les territoires de Delle et de Giromagny, mais l'Allemagne demanderait en compensation certaines communes du côté de Metz et les limites qui touchent aux cantons de Catalog et Thionville. Un article renferme diverses dispositions sur la nationalité des personnes habitant les territoires cédés. Les deux nations auront la libre navigation sur la Moselle, le canal de la Marne au Rhin, le canal de la Sarre, la Sarre et d'autres voies navigables, touchant aux premières.

Le paiement du premier demi-milliard (500 millions de francs) sera effectué après que l'empire allemand aura reconnu que l'ordre est rétabli dans Paris. Le paiement des autres milliards aura lieu le 1er mai 1872, et les deux derniers milliards en mai 1874. L'intérêt des sommes non payées sera de 5 p. 100 à partir du 2 mars 1871. Le paiement de l'indemnité de guerre devra être effectué en monnaie d'or et d'argent, en billets des banques d'Angleterre, de Prusse ou des Pays Bas, de la Banque nationale de Belgique et en lettres de change de premier ordre. Les départements de la Somme, de la

Seine-Inférieure, de l'Eure seront évacués immédiatement. Ceux de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, quand le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre suffisant.

Dans tous les cas, l'évacuation de ces départements n'aura lieu qu'après le paiement du troisième demi milliard. Les troupes allemandes n'auront pas de réquisitions à faire, à moins qu'on ne soit en retard dans l'indemnité d'entretien de ces troupes, auquel cas elles auraient le droit de prélever les impôts et de faire les réquisitions absolument indispensables, même en dehors des départements occupés. La réduction d'entretien aura lieu quand, d'après la convention du 11 mars 1871, les troupes allemandes seront descendues au-dessous de 500,000 hommes. L'importation en France des produits de l'Alsace aura lieu pendant six mois à partir du 1er mars.

Les prisonniers français rentreront en France; ceux qui seront libérables rentreront dans leurs foyers; les autres dans l'armée, mais avec cette limite qu'il n'y aura pas plus de 80,000 hommes devant Paris. Toutefois, les garnisons du département pourront être occupées et 20,000 hommes seront dirigés sur Lyon pour débarquer en Algérie.

Le reste de l'armée devra se tenir au delà de la Loire.

Les relations de commerce seront réciprocques entre les deux nations tant pour les entrées, les sorties, les transits, les formalités douanières. L'Allemagne sera traitée comme la nation la plus favorisée, comme l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et la Russie. La propriété des œuvres d'esprit et d'art sera sauvegardée réciproquement.

Le gouvernement français se réserve de fixer sur les navires allemands et leur cargaison le droit de tonnage et du pavillon, mais dans la proportion des nations désignées plus haut.

Les Allemands expulsés rentreront en possession de leurs biens et seront réintégrés dans tous leurs droits de domicile sur le territoire français.

Au point de vue de leur droit de nationalisation éventuelle en France, il sera tenu compte du temps écoulé comme s'ils n'avaient jamais cessé de résider en France.

Les navires allemands condamnés par le tribunal des prises avant l'ouverture des négociations de paix, resteront condamnés, les autres seront restitués.

Les deux gouvernements s'engagent à faire respecter et entretenir sur leurs territoires respectifs les tombes des soldats morts.

Les ratifications du présent traité seront échangées à Francfort dans le délai de dix jours, ou plus tôt, si faire se peut.

Suit une série de dispositions additionnelles relatives à la question des chemins de fer de l'Est.

Le ministre des affaires étrangères conclut cet exposé en ajoutant quelques mots au sujet de nos malheureux prisonniers, que les négociateurs français ont visités dans leurs camps à Mayence et à Coblenz. « Je ne veux pas, dit M. Jules Favre, vous rapporter les impressions pénibles que nous avons ressenties à leur vue. Cependant, nous les avons trouvés debout et fiers, heureux de la nouvelle que nous leur apportions comme consolation à leurs douleurs. Nous les avons trouvés aussi sympathiques à ce qui se passe en France... Très-peu de plaintes, mais partout la confiance virile et le sentiment du devoir. Et le devoir qui leur tient le plus à cœur est celui de défendre l'ordre, la patrie et l'Assemblée nationale. Bientôt ils reviendront, et déjà j'apprends que les 20,000 qui sont à destination de Lyon sont déjà partis. Les autres suivront sans retard.

M. Jules Favre conclut en priant la Chambre de mettre d'urgence le présent décret à l'ordre du jour de la séance de lundi. Ce jour-là tous les documents nécessaires seront prêts.

L'urgence est déclarée.

Le projet sera renvoyé lundi prochain à l'examen des bureaux.

Le général du Temple. — Un brave officier mutilé est venu vous faire une proposition; M. de Cazenove de Pradine a demandé qu'un décret de l'Assemblée ordonnât des prières publiques pour supplier Dieu d'éloigner les maux de la France! Savez-vous comment on appelle la France dans les livres d'éducation des pays étrangers: la Nation impie. (Bruit.) Je ne crois pas que l'on puisse se passer du secours de Dieu et je viens pour cette proposition vous demander l'urgence.

Voix à droite. — Appuyé! appuyé!

Voix à gauche. — Pourquoi? et sur quoi l'urgence?

Autres voix à gauche. — Est-ce pour que l'Alsace et la Lorraine nous soient rendues?

M. Langlois. — Ce n'est pas un projet de loi cela!

Une voix à droite. — C'est un décret qui est demandé à l'Assemblée.

M. le président va soumettre l'urgence au vote.

M. LANGLOIS. — Nous demandons sur quoi l'on vote.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est sur le projet déposé par M. Cazenove de Pradine, demandant qu'un décret ordonne des prières publiques pour supplier Dieu d'éloigner les maux qui affligent la France.

L'Assemblée est appelée à voter et adopte l'urgence. (Légère agitation et bruit.)

On passe au rapport des pétitions.

La séance continue.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES

9 mai. — Rousseau Anable, au Pile. — Desbouvrie Anais, au Fontenoy. — Cornille Alphonse, au Fontenoy. — Gelpert Emile, Quai de Leers. — Vanhessche Aimée, rue de Lannoy. — Lemaitre Jean-Baptiste, aux 3 Ponts. — Vanleysele Valentine, rue de Mouveaux. — Duthoit Angèle, au Pile. — Schittekatte Guillaume, rue de Soubise. — Raepsaert Pierre, rue de Lille.

10 mai. — Debryun Marcelin, au Fontenoy. — Duriez Marie, rue des Longues-Haies. — Vanderhaegen Clémence, rue de Lannoy. — Denys Léontine, rue Jacquart. — Fourart Jules, à l'Épeule. — Plachier Maria, à l'É-

peule. — Gaereman Clémence, rue du Parc. — Vanholbeke Arthur, rue du Collège. — 11 mai. — Decorte Philomène, Chemin de l'Union. — Delcoigne Jeanne, rue Décaresse. — Guille Marie, rue du Moulin-Brûlé. — 12 mai. — Tettein Juliette, rue de Tourcoing. — Desmasure Louis, aux 3 Ponts. — Tiberghien Louis, au Cal de Four. — 13 mai. — Debois Elise, rue de la Perche. — Devlaeminck Jean, rue de la Guinguette. — Deboval Louis, rue de l'Alma. — Augem Narcisse, Chemin des Couteaux. — 14 mai. — Squémin Léopold, rue de Mouveaux. — Motte Jean-Baptiste, rue de la Vigne. — Cauchy Eloise, rue St-Laurent. — De laey Joseph, rue Solferino. — 15 mai. — Lamant Marie, rue Pellart. — Delmeste Oscar, au Bas de l'Enfer. — Vandeveld Marie, rue des Longues-Haies. — Vanstetsen Joseph, rue de la Guinguette. — Loewyck Eugénie, rue Ste-Elisabeth.

DÉCÈS

9 mai. — Fockaert Marie, 4 mois, rue de France. — Delbecq Hyppolite, 3 mois, carrière ceillet. — Herchebout Jules, 20 ans, trieur, an triez Saint-Joseph. — Demets Louis, 11 mois, rue Jacquart. — Questroy Marie, 4 ans, à l'Hôpital. — Arensma Marie, 2 ans, rue des Arts. — 10 mai. — Poulin Marie, 1 an, rue de Moulin-Brûlé. — Daelman Marie, 1 an, au Fontenoy. — Lejeune Zulma, 1 an, rue de la Paix. — Rousseaux Henri, 1 mois, rue de la Longue-Chemie. — Louis Charles, 4 an, au Pile. — Dhalluin Henri, 3 ans, au Cal de Four. — Mazure Elise, 2 ans, rue de la Guinguette. — Stop Louis, 6 ans, à l'Hôpital. — 11 mai. — Dereu Florentin, 79 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Crochon Octavie, 18 ans, piquière, rue de la Croix. — Frans Famille, 13 jours, au Calvaire. — Lenoire François, 21 jours, rue des Longues-Haies. — Maty Alphonse, 23 ans, dévidéuse, aux 3 Ponts. — Vite Augustine, 2 mois, rue de l'Alma. — Dambrine Sophie, 35 ans, servante, à l'Épeule. — Duvivier Moïse, 2 ans, rue du Tilleul. — Allays Odille, 12 ans, rue de Mouveaux. — 12 mai. — Amoris Florentin, 3 jours, rue du Nouveau-Monde. — Gysselinck Ferdinand, 57 ans, ménagère, rue de Mouveaux. — Lefebvre Catherine, 15 ans, dévidéuse, à l'Hôpital. — 13 mai. — Monseux Marie, 41 ans, ménagère, rue de Mouveaux. — Verstraete Henri, 23 ans, tisserand, rue de la Barbe d'Or. — Ribroek Jean, 1 an, rue des Longues-Haies. — Feys Jean-Baptiste, 5 mois, rue de l'Empereur. — Vanhecke Josephine, 13 ans, rue de la Guinguette. — Cartigny Philomène, 1 an, rue de la Campagne. — 14 mai. — Gary Jeanne, 7 ans, au Fontenoy. — Vanassel Laurent, 4 mois, rue des Longues-Haies. — Rigaux Alier, 2 ans, rue des Longues-Haies. — Kaist Césarine, 1 mois, au Pile. — Lefebvre Léonie, 3 mois, rue de l'Ommelet. — Ghaquibre Marie, 46 ans, ménagère, rue de la Longue-Chemie. — Ameynck Jules, 48 ans, tonnelier, rue de la Fosse-aux-Chènes. — 15 mai. — Lantidon Jean-Baptiste, 76 ans, journalier, à l'Hôpital. — Hoespeld Léopold, 69 ans, ourdisseur, rue de Lannoy. — Merisse, présenté sans vie, au Pile. — Noppa Paul, 8 mois, à la Basse-Mazure. — Demoi Marie, 4 mois, rue des Récollets. — Bocktael Amand, 30 ans, fondeur, à l'Hôpital. — Boektael Philomène, 7 mois, rue d'Arcole. — Van Gheluwe Pauline, 23 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Combez Félicien, 20 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Dumortier Louis, 50 ans, brigadier des douanes en retraite, rue Latérale. — Delfosse Pierre, 22 ans, tisserand, au Petit Beaumont. — Petit Ernestine, 92 ans, ménagère, à l'Allouette.

MARIAGES

30 avril. — Debruyne Jean-Baptiste, 32 ans, sans profession et Vermeersch Marie, 34 ans, sage-femme. — Lepoutre Ferdinand, 46 ans, mécanicien et Delchambre Eugénie, 39 ans, ménagère. — Verdonck Romain, 35 ans, tisserand et Lauridon Hermance, 25 ans, journalière. — Teurlings Louis, 37 ans, tisserand et Vandeputte Mélanie, 35 ans, ménagère. — Becquart Louis, 39 ans, journalier et Vandebosch Ida, 25 ans, dévidéuse. — Emmerjick Adolphe, 34 ans, cordonnier et Watteau Pauline, 26 ans, bobineuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

14 mai. — Tinchon Joseph, 24 ans, fleur et Delalleu Emma, 42 ans, journalière. — Dewilde Dominique, 29 ans, cordier et Peeters Marie, 24 ans, journalière. — Herbaut Louis, 33 ans, fabricant et Tristan Marie, 26 ans, couturière. — Caucheteux Edouard, 33 ans, menuisier et Duguelle Rosalie, 30 ans, cuisinière. — Goffinet Ferdinand, 37 ans, employé et Crépion Romaine, 20 ans, sans profession. — Loidant Alfred, 24 ans, tisserand et Rosse Coralie, 24 ans, tisserand. — Dion François, 26 ans, lamier et Desmasure Elise, 21 ans, journalière. — Naessens Raymond, 27 ans, tailleur d'habits et Lenfant Marie, 20 ans, couturière. — Soleme Vital, 27 ans, teinturier et Bernicoart Josephine, 46 ans, servante. — Provest Gustave, 29 ans, journalier et Goossens Anne, 24 ans, tisserand. — Delvaere Omar, 29 ans, domestique et Dumasy Gélie, 31 ans, esbatière. — Dubreuil Victor, 28 ans, directeur de filature et Meurisse Louise-Marie-Joséphine, 18 ans, sans profession. — Derache Louis-Joseph, 34 ans, menuisier et Bultheu Marie-Joséphine, 25 ans, repasseuse. — Vandebogaerde Jean, 25 ans, fleur et Messchaert Julie, 25 ans, journalière.

BOURSE DE LILLE du 16 Mai 1871

06/10/1871. — Lille 1869 82. — Lille 1870 82. — Lille 1871 82. — Département du Nord 82. — Cote d'Or 81. — Fonds de l'Etat. Rente 3 0/0 82 90. — Emprunt 3 p. c. 84 25. — Emprunt 1870 8 p. c. 87 20. — Obligations des villes. — Lille 1869 85. — Lille 1870 86. — Lille 1871 86. — Roubaix-Tourcoing, remboursement à 50 fr. 20 75. — Armentières 465. — Bordsaux 80. — Département du Nord 82.

Valuers locales. — Caisse commerciale de Lille. Verley 550. — Caisse commerciale de Roubaix, Verley 516 25. — Caisse d'économie, Péro et C. 510. — Crédit industriel et de Dépôts du Nord 518. — Comptoir commercial, Fostier et C. 500. — Caisse de Wazemmes, actions anciennes 1250. — Gar de Wazemmes, actions nouvelles 1125. — Le Nord, assurance contre l'incendie 1200.

Charbonnages. — Arincourt 252 50. — Bruay demandé à 2300 3000. — Bully-Grenay (le sixième) 415. — Carrière 1700. — Courrières 10075. — Escarpelle 1150. — Ferfay 1675. — Lens 600. — Ostrée 8450. — Liévin (action libérée) 2200. — Marcellin 1000. — Vicoigne et Nœux demandé à 9999 5000.